



CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2026 Séance d'installation du Conseil municipal

Article L. 2121-25 du CGCT : « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie (...) ».

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

N° d'ordre	Objet	
1	-Fixation du nombre d'adjoints au Maire	ADOPTÉ
2	-Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal	ADOPTÉ
3	-Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes	ADOPTÉ
4	-Règlement intérieur du Conseil Municipal	ADOPTÉ
5	-Règlement budgétaire et financier	ADOPTÉ

A Neully en Thelle, le 07 AVR. 2026

Vu pour être affiché



DENIS JACOB
Maire